

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

Séance du 18 septembre 2025

Date de convocation : le 12 septembre 2025

Date d'affichage : le 12 septembre 2025

**Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :** Olivier JOLY, François MATHEVET, Béatrice DAUPHIN, René FRANÇON, Pascale HULAIN, Christophe BLOIN, Jean-Baptiste CHOSSY, Alain LAURENDON, Pascale PELOUX, Serge GOMET, Jean-Marc BEGARD, Hervé DE STEFANO, Jérôme SAGNARD, Laurence MONIER, Muriel COUTURIER, Ramazan KUS, Carole TAVITIAN, Margaux MEYER, Alex SOUCHON, Jean-Pierre BRAT, Carole OLLE,

**Etaient absents :** Jean-Paul CHABANNY, Nathalie LE GALL, Ghyslaine POYET, Gilbert LORENZI, Annie DE MARTIN DE VIVIES, Flora GAUTIER, Françoise DESFETES, Gustave BARTHELEMY, Delphine MANSAT, Sandra VERRIERE, Gilles VALLAS, Julie TOUBIN,

**Avaient donné procuration :** Jean-Paul CHABANNY à François MATHEVET, Nathalie LE GALL à Béatrice DAUPHIN, Ghyslaine POYET à Jean-Baptiste CHOSSY, Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Annie DE MARTIN DE VIVIES à Serge GOMET, Flora GAUTIER à Laurence MONIER, Françoise DESFETES à Pascale HULAIN, Gustave BARTHELEMY à Jérôme SAGNARD, Delphine MANSAT à Alex SOUCHON, Gilles VALLAS à Jean-Pierre BRAT, Julie TOUBIN à Carole OLLE.

**Secrétaire de séance :** Pascale PELOUX

**N° 2025-075**

**Objet : AFFAIRES SCOLAIRES – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT, LE COLLÈGE ANNE FRANK ET LA COMMUNE POUR L'EXPÉRIMENTATION DU PARCOURS AGORA JEUNESSE**

**Rapporteur : Pascale PELOUX**

Monsieur le Maire explique que le projet « Parcours Agora Jeunesse » est une démarche expérimentale initiée par le Département de la Loire. Cette initiative a pour objectif de renforcer l'engagement et l'expression des jeunes, tout en encourageant une coopération constructive entre les jeunes et les élus. Elle s'inscrit dans une perspective de promotion active et participative de l'éducation à la citoyenneté.

Il précise que ce projet vise à instaurer un dialogue régulier entre les jeunes et les élus sur leur perception du territoire et sur son évolution future, en lien avec leurs visions et attentes. Afin de rendre cette démarche concrète, elle repose sur une méthode partenariale et coconstruite avec les acteurs du territoire.

**- Modalités de mise en œuvre :**

Monsieur le Maire indique que cette expérimentation s'appuie sur l'implication du Collège Anne Frank, qui s'engage à mobiliser une soixantaine d'élèves de niveau 4<sup>ème</sup> et leurs enseignants autour de la question centrale : « *Imagine demain ta ville, ton département !* »

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

Séance du 18 septembre 2025

Le projet prend la forme de quatre ateliers thématiques, coordonnés par Les Francas de la Loire, organisés sur l'année scolaire et regroupant chacun une quinzaine d'élèves. Ces ateliers sont animés par des intervenants extérieurs spécialisés dans leurs domaines :

- Oralité ;
- Théâtre ;
- Design graphique et espace ;
- Intelligence artificielle.

Ces thématiques sont conçues comme des supports d'expression destinés à amener les jeunes à penser le territoire de demain.

Monsieur le Maire ajoute que les séances sont ponctuées par des rencontres régulières avec les élus des communes de rattachement du collège Anne Frank : Chambles, Saint-Marcellin-en-Forez et Saint-Just Saint-Rambert. L'étape finale consistera en l'organisation d'une grande AGORA réunissant élèves et élus.

**- Engagement des partenaires**

Monsieur le Maire rappelle que chaque partenaire s'engage à contribuer activement à la réussite du projet :

- La Commune de Saint-Just Saint-Rambert : mise à disposition des infrastructures nécessaires, mobilisation des acteurs locaux, participation au groupe projet de suivi et d'évaluation.
- Le Collège Anne Frank : intégration du projet dans le projet d'établissement 2025-2026, mobilisation des élèves et enseignants, participation au suivi et à l'évaluation.
- Le Département de la Loire : financement des ateliers, accompagnement des Francas, coordination entre les acteurs et suivi global du dispositif.

Enfin, monsieur le Maire précise enfin que le projet se déroulera d'octobre 2025 à juin 2026, avec un possible prolongement sur l'année scolaire 2026-2027.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune de SAINT-JUST SAINT-RAMBERT**

Séance du 18 septembre 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

**A l'unanimité,**

- **APPROUVE** la convention de partenariat relative au projet « Parcours Agora Jeunesse », telle qu'annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

**ONT SIGNE AU REGISTRE, TOUS LES MEMBRES PRESENTS  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

A Saint-Just Saint-Rambert, le 18 septembre 2025

**Olivier JOLY**  
**Maire de Saint-Just Saint-Rambert**



**Pascale PELOUX**  
**La secrétaire de séance**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Sous-Préfecture de Montbrison
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir :

- soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.